



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 9 octobre 2020

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

Zone de danger nivologique

L'Administration communale, en application de l'article 41 de la loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 (LcFDN) et de l'article 16 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 (LcACE), et d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, soumet à l'enquête publique le projet de zones de danger nivologique sur le territoire communal pouvant affecter la zone à bâtir.

Le dossier (plans, rapport technique et prescriptions) peut être consulté auprès de l'Administration communale de Savièse aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Savièse, le 9 octobre 2020

L'administration communale